ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 1977

Texte de la question

Reprenant les termes de la question qu'il avait posée sous la Xe législature et demeurée sans réponse, M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait que les cotisations versées aux partis politiques donnent droit à des dégrèvements fiscaux dans les mêmes conditions que les dons. Il souhaiterait qu'il lui indique si ces cotisations doivent obligatoirement être versées à une association de financement ou si elles peuvent être versées directement aux partis politiques.

Données clés

Auteur : M. Jean Louis Masson
Circonscription : Moselle (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1977
Rubrique : Partis et mouvements politiques
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2564
Question retirée le : 22 décembre 1997 (Fin de mandat)